

# *Se déplacer autrement dans l'agglo*

*Edition du Grand Nancy*



# SOMMAIRE

Contexte de la réalisation de ce guide.....	page 3
Le choix du vélo ! .....	page 4
En ville autrement.....	page 5
Automobilistes, cyclistes, piétons : cohabitons en centre ville.....	page 6
Sur la bonne piste.....	page 9
Vélo et santé des citoyens.....	page 10
Nancy au cœur du réseau des Véloroutes et Voies Vertes en Lorraine...page	11
Quelques conseils pratiques pour bien se déplacer en ville.....	page 13
Carte des voies cyclables.....	page 16
Ouvrages de référence disponibles.....	page 18
L'intermodalité à renforcer sur le Grand Nancy.....	page 19
Contacts et bonnes adresses.....	page 20

## Changer les comportements, une mission essentielle

L'une des missions essentielles de l'ADEME consiste à informer, sensibiliser et conseiller le grand public afin de faire évoluer les comportements individuels pour favoriser :

- une utilisation optimale des véhicules traditionnels
- le recours aux transports collectifs et aux modes doux
- l'usage des véhicules propres

Source: ADEME



**MIRABEL-Lorraine Nature Environnement** a initié en 2005 un programme d'actions lié, entre autres, à la **thématique transports** : la réalisation de ce guide s'intègre dans une action de sensibilisation des personnes aux enjeux des déplacements alternatifs au sein des grandes agglomérations lorraines. L'agglomération nancéienne fait objet de ville test pour ce livret, qui pourrait être adapté prochainement aux autres grandes agglomérations de la région.

La fédération s'est appuyée sur le tissu associatif local, fortement impliqué dans la promotion des déplacements doux en milieu urbain, citons EDEN Vélocité, CACV de St Max et Lorraine Véloroutes Voies Vertes (L3V).



MIRABEL-LNE est la fédération régionale des APNE<sup>(1)</sup> lorraines.

Ses missions sont essentiellement :

- d'organiser et structurer le mouvement associatif régional en relais de FNE<sup>(2)</sup>.
- de contribuer à la réalisation d'une politique régionale respectueuse de l'environnement.
- d'informer et sensibiliser les administrations, les élus, les associations pour animer le débat public régional.
- d'apporter son soutien aux associations membres.

**L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)** est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l'Ecologie, de l'Energie et de la Recherche.

Elle a pour mission de susciter, animer, coordonner, faciliter ou réaliser des opérations ayant pour objet la protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie sur les thématiques suivantes : énergie, air, bruit, transports, déchets, sites et sols pollués, management environnemental.

Le développement durable est inscrit au cœur de son action.

---

<sup>(1)</sup> Association de Protection de la Nature et de l'Environnement

<sup>(2)</sup> France Nature Environnement

# ***Le choix du vélo !***

A tous les cyclistes déjà pratiquants et à tous ceux qui envisagent d'utiliser en ville ce moyen de déplacement efficace, économique et respectueux de l'environnement : vous avez fait le bon choix !

Certes, en l'état actuel des aménagements cyclables, de nombreuses personnes évoquent l'impression de danger pour les cyclistes dépourvus de «carapace» ainsi que le sentiment d'être perdus dans le flot des voitures.

En fait, l'expérience montre qu'avec un vélo bien équipé, une bonne vigilance compensant notre vulnérabilité et le respect des règles de conduite, les déplacements cyclables en milieu urbain sont tout à fait performants sur les cinq premiers kilomètres. Une diversification des aménagements cyclables, la recherche de continuité des itinéraires, un meilleur partage de la rue entre tous les utilisateurs et l'augmentation notoire du nombre de cyclistes urbains devraient progressivement améliorer les conditions de déplacement à vélo.

L'efficacité de ce mode de déplacement est liée à la capacité du vélo, de par son faible encombrement, à s'adapter et s'insérer facilement dans la circulation urbaine : le cycliste est un piéton véloce ! De plus, la possibilité de toujours pouvoir déposer son vélo sur le lieu ou à proximité immédiate de sa destination permet un gain de temps considérable.

Un autre intérêt du vélo est son très faible coût d'utilisation. Toutefois, le vol de vélos étant relativement courant, il est essentiel d'être équipé d'antivol efficaces et d'attacher plusieurs parties du vélo à un appui fixe.

Pour ma part, j'apprécie les déplacements à vélo pour l'occasion qu'ils me procurent de faire un exercice physique adapté à mes capacités et bénéfique à ma santé.

Enfin, lorsque je préfère le vélo à la voiture, je me sens pleinement citoyen car respectueux des ressources limitées de notre planète et contribuant à préserver la qualité de l'air que nous respirons tous.

pour EDEN Vélocité, Serge HERBUVAUX

# En ville autrement...

**Benoît, 34 ans** : «En ville je ne me déplace qu'en vélo. J'habite à Villers-lès-Nancy, le vélo me fait gagner 1/3 de temps par rapport à ma voiture pour rejoindre le centre ville de Nancy : le trajet ne me coûte rien (j'économise tous les mois : 2 pleins d'essence et les parkings) et c'est très bon pour ma santé. Cela a été difficile au début, mais avec l'habitude, je trouve ça plus agréable et plus libre qu'en voiture».



**Julien, 19 ans** : «en ville, je me gare en périphérie, là où c'est gratuit et je fais la majorité de mes déplacements à pied : ainsi, je profite plus des commerces et ne suis pas obligé de faire une course contre la montre avec le parcmètre».



**Franck, 26 ans** : «le roller en ville, c'est idéal pour les courtes distances. Ce qui me plaît aussi c'est le côté convivial que m'apportent les sorties en groupe et qui me permettent de découvrir Nancy autrement».

Emissions de CO2 pour le transport de voyageurs en France	
Mode de transport	CO2 (g/voyageur/km)
Voitures particulières.....	111,7
Deux-roues motorisés.....	98,4
Bus/cars.....	54,7
Transport ferroviaire.....	5,7
Vélos, rollers, à pied.....	0



Source: ADEME

# ***Automobilistes, cyclistes, piétons: cohabitons en centre ville***

## ***Partageons l'espace en centre ville.***

Le centre ville est un point de convergence où se cotoient automobilistes, cyclistes et piétons dont ceux acheminés par les transports collectifs. Leurs objectifs sont variés : se rendre au travail, faire ses courses, se détendre, visiter NANCY ou tout simplement flâner.

Chaque mode de transport présente des avantages et des inconvénients en fonction de la destination, des coûts comparatifs, des pollutions, des risques ou nuisances associés.



Les automobilistes apprécient l'aspect pratique et « utilitaire » de la voiture, mais occultent souvent la perte de temps et le coût liés au stationnement en centre ville, le carburant consommé dans les encombrements et les impacts environnementaux tels que l'effet de serre, la dégradation de la qualité de l'air...

Les cyclistes, quant à eux, parlent d'économie, de rapidité pour les déplacements en centre ville.

Enfin les piétons et les personnes à mobilité réduite aimeraient voir s'étendre les zones piétonnes (ou assimilées), ceci en oubliant que cet usage exclusif de l'espace public reporte des flux automobiles vers d'autres emprises non extensibles et sature d'autres rues.

La rue ne peut rester ou devenir le monopole d'une catégorie d'utilisateurs et son « partage » s'avère un compromis nécessaire qui évoluera avec la politique locale des transports et la planification urbaine.

### Déplacements urbains :

- > 1 trajet en voiture sur 2 fait moins de 3 km
- > Chaque année 1 voiture rejette 3 fois son poids de polluants atmosphériques, CO2 compris
- > 50 % de l'énergie est consommée en ville
- > 1 français sur 4 subit des nuisances sonores dues aux transports
- > 1 déplacement en bicyclette consomme 4 fois moins d'espace public que la voiture individuelle et un bus jusqu'à 30 fois moins

Source: ADEME



## *Optimiser les aménagements des rues pour cohabiter au mieux*

Ménager davantage de place au vélo dans la Ville peut s'envisager avec des priorités d'aménagements adaptés au contexte du quartier parcouru, des voies existantes. Aux uns et aux autres de veiller à la sécurité de l'utilisateur le plus vulnérable.



**La piste cyclable**, séparée de la chaussée, est réservée aux vélos (interdite aux deux-roues motorisés) mais ne peut être aménagée qu'au niveau d'espaces libres (chemin de halage du quartier Meurthe-canal ; parcs publics) ou bien libérés par la « rénovation urbaine » (création de nouvelles rues ou voies).

**La bande cyclable**, voie réservée aux deux-roues non motorisés, empiète sur l'emprise de la chaussée des boulevards urbains et des rues les plus larges, où l'emprise cyclable... longe les bandes de stationnement latéral.

**Le contresens pour vélos** permet aux cyclistes d'être mieux vus par les chauffeurs, puisqu'ils se croisent en face à face ; il procure un gain de temps indéniable grâce à un parcours plus direct.

**La zone 30** rend le parcours cycliste plus sûr, tout en améliorant le cadre de vie (moins de nuisances) des riverains, puisque les véhicules sont contraints d'y réduire leur allure ; une majorité de rues étroites, inconciliables avec le partage physique de la chaussée, pourrait être aménagée en zone 30.

**Les zones piétonnes** où le cycliste doit à son tour adapter son comportement, en y circulant à une allure modérée ou en posant pied à terre. C'est désormais le cas de la place Stanislas, en se faufilant entre les terrasses des cafés et restaurants.



Les plans d'itinéraires cyclables et piétons sont disponibles aux "bonnes adresses" ainsi qu'un *Guide de découverte de NANCY à vélo*.



---

*Sites Internet à visiter :*

<http://as.eden.free.fr> (rubrique EDEN Vélocité)  
<http://www.grand-nancy.org> (mission déplacements)  
<http://www.ademe.fr> (section transports)

# Sur la bonne piste...

A l'initiative de parents et d'enfants volontaires, les lignes **pédibus** et **vélobus** méritent à être connues. Il s'agit de ramassages scolaires avec des arrêts et horaires fixes, au cours desquels les enfants marchent ou pédalent en groupe, encadrés par des accompagnateurs (parents, adultes, bénévoles...)

L'objectif est de trouver une alternative à l'utilisation systématique de la voiture pour les trajets courts (la distance domicile-école est en moyenne inférieure à 1 km).



Ces nouveaux ramassages scolaires permettent :

- **plus de sécurité**, avec moins de trafic à proximité des écoles.
- un **environnement plus propre**, avec moins de nuisances sonores et moins de pollution.
- un **exercice physique** quotidien pour les enfants et les parents.
- plus de **convivialité** entre les parents et les enfants.

Plus écologiques et plus sûrs ils permettent de sensibiliser les enfants aux modes de déplacements propres.

# Vélo et santé des citadins

Se déplacer en vélo permet d'exercer une activité physique régulière, qui a une influence bénéfique sur la santé

Le cyclisme est un sport d'endurance qui sollicite l'appareil cardio-vasculaire : sa pratique, même modérée, réduit les risques de développer une maladie cardiaque, une hypertension artérielle, du diabète, un surpoids ou un cancer (deux facteurs sédentarité et surpoids sont impliqués dans l'apparition de nombreux cancers).



En particulier, il est recommandé pour le cœur et les articulations.

*Complet et peu traumatisant...*

*Cet atout vient du fait que le vélo est un sport « porté » : la majorité du poids du coureur repose sur le vélo. Ce travail en décharge permet d'éviter les micro-traumatismes occasionnés au niveau de la cheville, du genou, de la hanche, du dos : à vélo, la seule résistance vient de la pédale. Les principales articulations, et notamment le genou, sont sollicitées dans un axe naturel (flexion-extension). Il n'y a pas de rotation, source d'entorses. Les mouvements ne sont pas très violents, ce qui permet d'éviter claquages, élongations, fractures et tendinites.*



# ***NANCY au cœur du réseau des Véloroutes <sup>(1)</sup> et Voies Vertes <sup>(2)</sup> en LORRAINE***

Le schéma régional de LORRAINE retient deux grands axes se croisant à hauteur de Nancy : Nord/Sud (le long de la vallée de la Moselle puis du Canal des Vosges), Est/Ouest (le long du Canal de la Marne au Rhin). A terme, ce réseau maillera l'ensemble de la Région, complété par des boucles de découverte locales.

En 2005, il existe quelques réalisations en LORRAINE. NANCY et ses environs sont relativement mieux pourvus que d'autres secteurs : traversée partielle de la Communauté Urbaine du Grand Nancy (12 kms), chemin de halage du Canal de Jonction à Ludres (3 kms), VV Champigneulle/Pompey (7 kms), VV de Maron (8 kms), Toul / Gondreville (5 kms), Aingeray (3 kms).

Le Conseil Général de la Meurthe et Moselle a engagé l'étude d'un aménagement de type véloroute pour la « Boucle de la Moselle », un itinéraire sécurisé qui permettra de relier Nancy, Neuves-Maisons, Toul, Liverdun et Frouard, soit environ 80 kms.

Bien que ce ne soit pas leur finalité première, les Voies Vertes sont particulièrement appréciables dans les zones urbanisées, en périphérie des villes (accès et traversée) et, parallèlement aux tronçons de route à fort trafic, en venant dédoubler ces axes et offrir une plus grande sécurité.

---

<sup>(1)</sup> Une Véloroute est un itinéraire cyclable continu de moyenne ou longue distance, utilisant pour l'essentiel des aménagements en site propre de type " Voies Vertes ", et par portion des routes secondaires peu fréquentées. La réalisation d'une Véloroute ne se résume pas à un simple balisage mais fait l'objet d'une attention particulière de manière à garantir la sécurité des usagers. Elle couvre des distances de plusieurs centaines de kilomètres, reliant des régions entre elles.

<sup>(2)</sup> Une Voie Verte est un aménagement réalisé pour les circulations douces, non motorisées : piétons, cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite. Elle offre des conditions de circulation sécurisées, accessibles aux familles avec leurs enfants. Leur longueur varie entre 10 et 60 kilomètres.

Les Voies Vertes empruntent souvent des anciennes voies délaissées, des chemins de halage, d'anciennes voies ferrées désaffectées, des routes forestières. Situées en dehors des grands axes de circulation, à l'écart du bruit, de la pollution et de l'urbanisation, les Voies Vertes offrent une nouvelle manière de découvrir ou de redécouvrir le milieu rural, plus proche et plus naturelle.

Dans les zones à forte concentration de population et d'activités, où les routes sont très fréquentées et souvent dangereuses pour les cyclistes et autres randonneurs, les Voies Vertes concourent à développer l'usage régulier des modes de déplacement non motorisés, pour les activités sportives, les loisirs, ou encore des aspects plus pratiques et utilitaires (se rendre à l'école, au travail ou faire ses courses dans la banlieue nancéienne).



En premier lieu, la vocation des Véloroutes et des Voies Vertes est de constituer un support pour le développement touristique, avec l'objectif de revitaliser l'économie des zones rurales.

Enfin, le futur réseau lorrain de Véloroutes et Voies Vertes pourra être atteint par les principales gares SNCF. L'intermodalité permettra alors d'offrir aux utilisateurs une plus grande autonomie.



---

*Site Internet à visiter* : <http://www.af3v.org>

Site de l'Association Française de Développement des Véloroutes et Voies Vertes.

*Contact en Lorraine* : Association Lorraine Véloroutes Voies Vertes  
(lorraine3v@caramail.com - 03 87 60 00 64)

# ***Quelques conseils pratiques pour bien se déplacer en ville***

«*On ne prend pas la route, on la partage...*»

En ville, il faut parfois changer de mode de transport. Mais, que ce soit à pied, à vélo, en rollers, en bus, etc., deux ou trois règles de bonne conduite s'imposent ; elles induisent les conditions de bonne entente entre nous tous, usagers de la voie publique.

Et n'oubliez pas : tout le monde n'utilise pas en permanence pour se déplacer, les modes de transports mécaniques. Nous sommes tous – à un moment ou un autre – des piétons !

La marche est la forme de mobilité la plus écologique, la plus naturelle et la moins coûteuse.

La baisse de vigilance est à l'origine de nombreux accidents,  
alors soyons attentifs !

## ***Pour tous les engins à roulette***

>> Adaptez vos protections au mode de déplacement que vous utilisez et à votre niveau :

- un **casque** pour tout le monde ! (il réduit de 85 % le risque de traumatisme crânien en cas d'accident) ;
- une chasuble fluo ou un brassard s'avèrent très utiles pour **être vu** ;

>> **Ne vous faites pas remorquer** par un autre véhicule (article R.431-8)

>> Si vous transportez une charge, répartissez-la de manière équilibrée dans votre sac à dos ou **solidement fixée** au porte-bagages.

### **Rollers et trottiniers :**

La réglementation assimile les rollers et les trottinettes sans moteur aux piétons. Ils ont donc l'obligation de **circuler sur les trottoirs**, d'utiliser les passages pour piétons pour traverser la rue, de respecter les feux tricolores.



>> des **coudières, genouillères**, et surtout **protège-poignets** sont indispensables pour dominer la peur de la chute lorsque l'on est novice.

>> Restez **maître de votre vitesse** en l'adaptant au contexte. Savoir rouler, c'est aussi savoir ralentir, s'arrêter, accélérer, tourner, esquiver, laisser passer.

>> Soyez en **permanence attentif** aux réactions des piétons. Prenez la bonne habitude de les dépasser par la gauche et de les croiser par la droite.

### **A bicyclette :**



>> Sur la chaussée, ne roulez **pas trop près de l'accotement**, pour éviter ornières ou gravillons. De la même façon, ne rasez pas les trottoirs ou les voitures en stationnement : faites **attention aux portières** qui s'ouvrent brusquement et aux enfants qui peuvent déboucher entre deux véhicules.

>> Ne transportez **pas de passager**, sauf sur un siège fixé au vélo.

>> Ne circulez **pas sur les trottoirs** : seuls les enfants de moins de 8 ans y sont autorisés (sauf dispositions du maire).

>> Soyez particulièrement **prudent** lors du passage d'un camion : l'appel d'air risque de vous déséquilibrer.

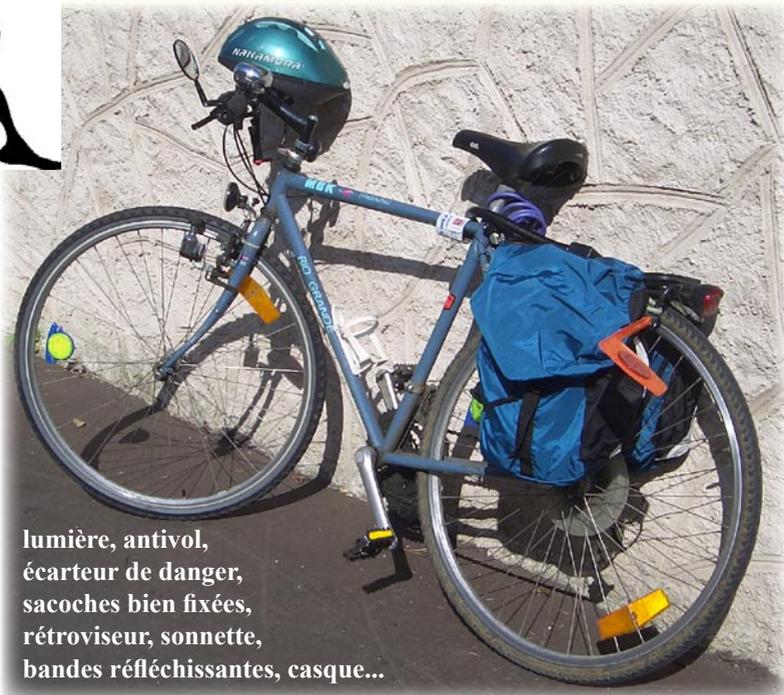
>> **Ne zigzaguez pas** entre les voitures.

>> **Roulez au pas** dans les zones piétonnes, sans gêner les piétons.

## Un vélo bien équipé :



Un vélo bien équipé vous permet de voir, d'être vus et de transporter vos bagages en toute sécurité.



lumière, antivol,  
écarteur de danger,  
sacoches bien fixées,  
rétroviseur, sonnette,  
bandes réfléchissantes, casque...

## Connaissez-vous ?

**Le vélo pliant :** la fonctionnalité la plus appréciée de ce genre de vélo est son faible encombrement une fois plié : un avantage lorsque vous devez combiner vélo et transports en commun...il se loge facilement dans le coffre d'une voiture, qui restera sur parking relais en périphérie.

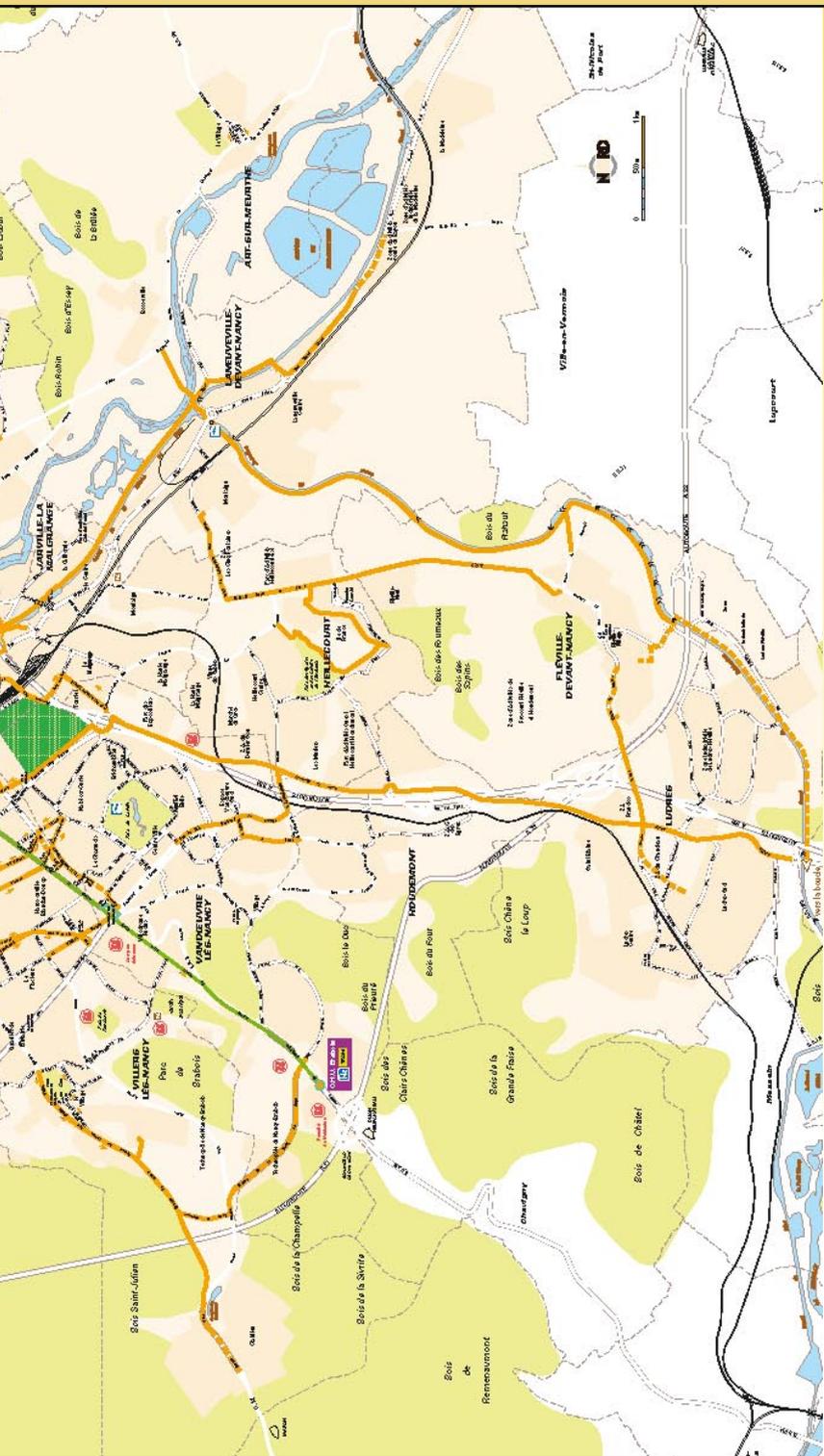


**Le vélo assisté électrique (v.a.e.) :** avec une autonomie pouvant aller jusqu'à 50 km, le v.a.e. est un engin très bien adapté pour se déplacer de façon propre, en fournissant le moindre effort. Il ne nécessite pas un entretien particulier, et vous pouvez l'utiliser sans permis.

Renseignements >> [www.velo-electrique.com](http://www.velo-electrique.com)





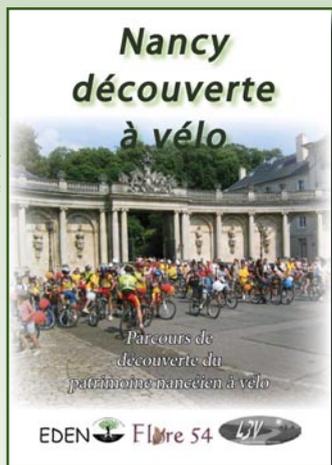


# Les ouvrages de références disponibles

## Nancy, découverte à vélo

En quelques pages et deux promenades, ce livret vous permettra de découvrir ou redécouvrir une part importante de l'histoire et du patrimoine de la ville de Nancy.

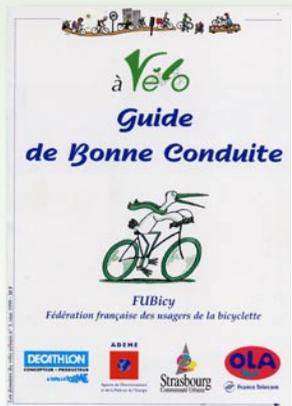
Guide gratuit, créé et distribué par EDEN, Entente pour la Défense de l'Environnement Nancéien (édité avec l'appui de la DIREN, du Conseil Général et de la Communauté Urbaine du Grand Nancy).



## A vélo : guide de bonne conduite

Livret édité par la FUBicy, la Fédération française des Usagers de la Bicyclette. Destiné aux cyclistes, mais pas seulement, il est très riche en conseils et informations.

Disponible au siège de la FUBicy.



## Inventons de nouveaux chemins vers l'école !

Brochure co-réalisée par l'ADEME et l'association pour la Prévention Routière, pour se familiariser avec les plans de déplacements vers l'école et connaître les initiatives dans les différents pays.



# *L'intermodalité, axes de progrès sur le Grand Nancy*

Un des premiers objectifs pour parvenir à l'intermodalité des déplacements en milieu urbain, est de donner l'envie d'effectuer ses trajets en transports en commun ou en modes doux (vélo, marche...) plutôt qu'en voiture.



Concrètement, sur l'agglomération du Grand Nancy, les aménagements en faveur de l'intermodalité comprennent en 2005 les parkings relais d'Essey à Mouzimpré, de Nancy à Saint - Georges et de Vandoeuvre au CHU Brabois. Ces parkings sont accessibles aux automobilistes gratuitement avec tous les Pass valables sur le réseau Stan ; les passagers des véhicules doivent ensuite acquérir un titre de transport pour leur voyage en bus ou en tram.

Les parkings à vélos jouent également le rôle de sites relais, lorsqu'ils sont situés stratégiquement (proche de la gare, arrêts de bus/tram...)



L'intermodalité, c'est de nouveaux aménagements sûrs et adaptés, offrant une alternative économique et efficace à la voiture.

Ces pistes de progrès peuvent être prises en considération dans la planification publique, avec pour le Grand Nancy la nécessité d'assurer la cohérence territoriale entre le Projet d'Agglomération (en cours d'élaboration), les Plans Locaux d'Urbanisme (révisables) et le Plan de Déplacements Urbains (PDU révisé en 2006).

EDEN et CACV Saint Max.

# Contacts

(non exhaustif)

## Où se renseigner ?



**MIRABEL – LNE**  
(fédération régionale des associations de protection de l'environnement) :  
<http://www.mirabel-lne.com>



**Entente pour la Défense de l'Environnement Nancéien (EDEN)**  
*MJC Lillebonne- 14 rue Cheval Blanc*  
54 000 Nancy  
<http://as.eden.free.fr>



**Lorraine Véloroutes Voies Vertes (L3V)** : [lorraine3v@caramail.com](mailto:lorraine3v@caramail.com)  
(Aménagements cyclables touristiques en Lorraine)



**Concertation Amélioration du Cadre de vie (C.A.C.V.)**  
*42 chemin des Brigeottes*  
54 130 Saint Max

## **Communauté Urbaine du Grand Nancy (C.U.G.N.)**

22 viaduc Kennedy, 54000 Nancy.  
<http://www.grand-nancy.org>  
(Plan des aménagements cyclables)

## **Espace Info Energie du Grand Nancy (EIE)**

ADEME - Energie et Mobilité  
50 rue R. Poincaré, 54000 Nancy  
tél. 03 83 37 25 87 - [eie.mobilite@wanadoo.fr](mailto:eie.mobilite@wanadoo.fr)

## **Comité du tourisme, Conseil Général 54,**

(Circuits touristiques à vélo)  
48 rue du Sergent Blandan, Nancy,  
tél. 03 83 94 51 96

## **FUBICY (Fédération des Usagers de la BICYclette),**

12 rue des Bouchers 67000 Strasbourg,  
tél. 03 88 75 71 90 - Internet : <http://fubicy.org>  
Edite la revue «VELOCITE».

## **Avec qui pratiquer ?**

### **ASPTT Nancy** Meurthe et Moselle

Section Cyclotourisme  
31bis av. Gal Leclerc-BP4001 54039 NancyCedex  
Tél. 03 83 53 55 55

### **CYCLO RANDOS NANCEIENS**

131, rue de la Colline - 54000 Nancy

## Où louer un vélo ?

### **CYCLOTOP**

<http://cyclotop.net>

Vous pouvez louer un vélo à partir d'une heure jusqu'à dix mois avec des tarifs réduits pour les étudiants et les demandeurs d'emploi.

Plusieurs points de location :

#### **à Nancy**

\* Gare SNCF, service bagagerie,

tél. : 03 83 22 11 63

\* Secteur Stanislas - 4 bd du 26<sup>ème</sup> RI,

tél. 03 83 36 61 59

\* Espace Thermal - 43 bis, rue Blandan,

tél. 03 83 28 56 01

#### **à Tomblaine**

\* 5, rue Jules Guesde,

tél. 03 83 36 77 13

#### **Stations Tram**

\* Essey-Mouzinpré,

\* Saint-Georges.

## Où acheter un vélo et le faire entretenir ?

### **HUPEL Y**

ZAC Réveilleux Vandoeuvre-lès-Nancy,  
tél. 03 83 57 55 05

### **Cycles NAUDIN**

17 boulevard d'Haussonville, Nancy,  
tél. 03 83 40 39 65

### **Eurocycles GERMAIN**

39 rue Marcel Brot, Nancy,  
tél. 03 83 32 64 54

### **Cycles MICHENON**

91 rue des Quatre Eglises, Nancy,  
tél. 03 83 17 59 59

### **DECATHLON**

2 avenue des Erable, Houdemont,  
tél. 03 83 59 00 00